



Procès-verbal Conseil Municipal du lundi 11 mai 2026

L'an deux mille vingt-six, le onze mai, à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de la Commune de BRAINS, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie, salle du Conseil Municipal, sous la présidence de Madame Laure BESLIER, Maire.

Conformément à l'article L 2121-18 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT), la séance a été publique.

Date de convocation du Conseil Municipal : 4 mai 2026

Nombre de conseillers : En exercice : 23 / Présents : 22 / Votants : 23

PRÉSENTS : 22

BESLIER Laure, AMAILLAND Julien, BARBEREAU Gérard, BEAUVIS Thomas, BOURREAU Cécile, BURGOS Julien, DÉFONTAINE Patrick, DÉMOULIN Vincent, DUVAL Stéphanie, GARRIOU Vincent, JAUNÂTRE Michelle, LE CADET Véronique, LÉDÉE Fabienne, LOUVEL Anne, OILLIC David, OLIVIER Bertrand, PIERRE Céline, QUEFFEULOU Ludovic, REY Anne, ROUDOUKINE Magali, THIBERT Florence, THOUZEAU Françoise, VINET Gaël.

REPRÉSENTÉS : 1

Françoise THOUZEAU a donné procuration à Vincent GARRIOU

ABSENT : 0

Le quorum étant atteint, la séance est ouverte.

ORDRE DU JOUR

1 - Désignation du secrétaire de séance

2 - Approbation du procès-verbal de la séance du 27 mars 2026

3 - Décisions du Maire prises en application de l'article L.2122-22 du CGCT

2026-025 : Renouvellement de la Commission Communale des Impôts Directs (CCID) suite aux élections municipales 2026

2026-026 : Subvention scolaire

1 – Désignation du secrétaire de séance

Rapporteur : Laure BESLIER

Il est proposé au Conseil Municipal de désigner comme secrétaire de séance Gérard BARBEREAU.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal désigne Gérard BARBEREAU comme secrétaire de séance.

2 – Approbation du procès-verbal de la séance du 27 mars 2026

Rapporteur : Laure BESLIER

Il est proposé au Conseil Municipal d'approuver le procès-verbal de la séance du 27 mars 2026 qui a été adressé par mail avec la convocation à cette réunion.

**Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,
APPROUVE le procès-verbal de la séance du 27 mars 2026.**

Pour : 23	Contre : 0	Abstention : 0
------------------	-------------------	-----------------------

3 – Décisions du Maire prises en application de l'article L.2122-22 du CGCT

Rapporteur : Laure BESLIER

Conformément à l'article L.2122-23 du CGCT, le Maire doit rendre compte des décisions prises dans le cadre des délégations accordées par le Conseil Municipal.

En application de ces dispositions, les décisions prises par le Maire ont été transmises par mail.

Madame le Maire demande s'il y a des observations ou questions.

Le Conseil Municipal prend acte de cette communication.

2026-025 – Renouvellement de la Commission Communale des Impôts Directs (CCID)

Rapporteur : Laure BESLIER

Mme le Maire informe les membres du Conseil Municipal que conformément au 1 de l'article 1650 du Code Général des Impôts (CGI), une commission communale des impôts directs (CCID) doit être constituée dans chaque commune.

Dans les communes de plus de 2 000 habitants, la Commission est composée de 8 commissaires titulaires et de 8 commissaires suppléants. La durée du mandat des membres de la commission est la même que celle du mandat du Conseil Municipal.

Cette commission tient une place centrale dans la fiscalité directe locale : elle a notamment pour rôle majeur de donner chaque année son avis sur les modifications d'évaluation ou nouvelles évaluations des locaux d'habitation recensés par l'administration fiscale.

La désignation des commissaires doit être effectuée par le Directeur Départemental des Finances Publiques dans un délai de 2 mois à compter de l'installation de l'organe délibérant de la commune. Elle est réalisée à partir d'une liste de contribuables, en nombre double, proposée sur délibération du Conseil Municipal. 32 propositions sont attendues pour les communes de plus de 2 000 habitants.

Les commissaires doivent être de nationalité française ou ressortissants d'un Etat membre de l'Union Européenne, âgés de 18 ans au moins, jouir de leurs droits civils, être inscrits à l'un des rôles des impôts directs locaux, être familiarisés avec les circonstances locales et posséder des connaissances suffisantes pour ces travaux.

Il est proposé au Conseil Municipal la liste suivante :

AMAILLAND	Rémi
LEGENDRE	Jean-Pierre
HUVELIN	Jean-Noël
COJEAN	Régine
JOLLET	Pascal
BARBEREAU	Gérard
DUVAL	Stéphanie
BEAUVIS	Thomas
GINGREAU	Karine
THOUZEAU	Françoise
LAURAND	Philippe

LANIAUD	Joséphine
DEFONTAINE	Patrick
JAUNÂTRE	Michelle
NORMAND	Michel
REY	Anne
OLIVIER	Bertrand
DEMOULIN	Vincent
FURON	Roger
PIERRE	Céline
QUEFFEULOU	Ludovic
BARBEREAU	Chantal
BOURREAU	Cécile
MORIN	Yves
BUSSARD	Maxime
AMAILLAND	Julien
LOUVEL	Anne
THIBERT	Florence
VINET	Gaël
OILLIC	David
LE CADET	Véronique
LEDEE	Fabienne

**Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,
APPROUVE la présente délibération selon les votes suivants**

Pour : 23	Contre : 0	Abstention : 0
------------------	-------------------	-----------------------

2026-026 – Subvention scolaire

Rapporteur : Magali ROUDOUKINE

Dans le cadre de sa politique éducative et de son engagement en faveur de l'égalité d'accès aux activités scolaires, la commune soutient la participation des élèves du groupe scolaire Jules Verne aux sorties pédagogiques organisées par l'établissement.

Ces sorties scolaires constituent un prolongement essentiel des apprentissages en classe. Elles permettent aux élèves de découvrir de nouveaux environnements culturels, scientifiques ou naturels, tout en favorisant leur ouverture d'esprit et leur développement personnel.

Afin de garantir que tous les élèves puissent bénéficier de ces activités, indépendamment de la situation financière de leur famille, il est proposé d'attribuer une subvention fixée à **40 €uros par élève scolarisé dans les classes publiques**, afin de contribuer au financement des sorties scolaires prévues pour l'année scolaire 2025-2026.

Le montant global de la subvention sera déterminé sur la base des effectifs scolaires concernés, soit 199 élèves x 40 € : 7 960 €, versés à l'Amicale Laïque.

Les crédits correspondants ont été inscrits au budget prévisionnel communal.

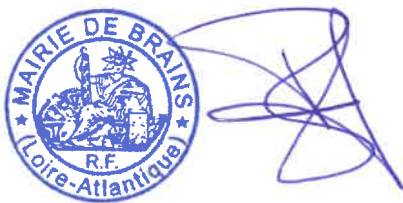
Il est proposé au Conseil Municipal
D'AUTORISER le versement d'une subvention de 40 € par élève du groupe scolaire Jules Verne.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,
ADOpte la présente délibération selon les votes suivants

Pour : 23	Contre : 0	Abstention : 0
-----------	------------	----------------

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 19h12.

Le Maire, Laure BESLIER



Le secrétaire de séance, Gérard BARBEREAU



Publié le : 12 JUIN 2026

